

d e m i n o r

Monsieur François Pérol
Président du Directoire
BPCE
50 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

Paris, le 23 mars 2010

Objet : Garantie GAPC

Monsieur le Président,

Dans un communiqué du 26 août 2009, Natixis a annoncé que la BPCE avait décidé de garantir les actifs de sa structure de cantonnement (GAPC) pour environ 35 milliards d'euros.

Il s'avère que le capital de la BPCE est détenu indirectement à hauteur de 64% par 7 millions de sociétaires, pour beaucoup également actionnaires de Natixis. Après avoir perdu l'épargne que vos réseaux leur ont fait investir dans Natixis, ils doivent désormais supporter également leur quote-part de risque de ces 35 milliards d'euros. Celle-ci est tout à fait considérable puisque en moyenne chaque sociétaire supporte plus de 3.000 euros de risque au titre de cette garantie.

Annoncé à peine trois mois après l'augmentation de capital de Natixis, le GAPC (gestion active des portefeuilles cantonnés) regroupe des actifs toxiques et illiquides. Il s'est depuis «enrichi» de portefeuilles de dérivés «complexes» taux et actions, ainsi que des structurés de fonds, pour compte de tiers. En termes moins feutrés, le portefeuille du GAPC est composé essentiellement d'actifs « pourris ».

Par cette opération qui s'apparente plus à un tour de passe-passe, vous n'avez fait que reporter sur les sociétaires des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires les risques liés aux dérives de la gestion catastrophique de Natixis. On est loin de « l'information privilégiée » que vous promettez à vos sociétaires.

Cette décision de garantir les actifs « pourris » de Natixis sera soumise à l'approbation de son assemblée générale mais également de celle de la BPCE. Or, ce sont les 20 Banques Populaires et 17 Caisses d'Épargne, actionnaires de la BPCE qui vont être amenées à se prononcer et qui d'évidence voteront la ratification de cette garantie. Les sociétaires sont-ils avertis des risques qu'on leur fait ainsi supporter ? Quelle raison auraient ils de l'accepter ?

Deminor a déjà été interrogé par des sociétaires inquiets, à juste titre, par les conséquences de cette opération. Ils nous demandent d'intervenir. Nous souhaiterions donc connaître les arguments que vous allez pouvoir avancer pour convaincre les 7 millions de sociétaires concernés d'accepter de prendre à leur compte ces 35 milliards d'euros de risque.



9, rue d'Artois - F 75008 Paris

Tel. : (33) 01 56 69 10 00 - Fax : (33) 01 56 69 10 01 - www.deminor.com

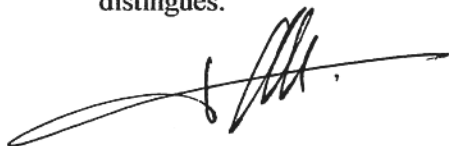
RCS Paris : B 384 609 046 - TVA : FR 25384609046 - APE : 741J - s.a.s. au capital de 76.225 Euros

Bureaux du Groupe Deminor : Paris • Bruxelles • Haarlem • Luxembourg • Milan

Nous profitons de la présente pour vous rappeler que nous restons toujours dans l'attente d'une réponse à notre courrier du 16 novembre 2009. Par ce courrier nous vous faisons part de l'inertie des réseaux des Banques Populaires et Caisses d'Epargne pour fournir à leurs clients des justificatifs nécessaires pour qu'ils puissent se pourvoir en justice. Quatre mois après, cette situation ne s'est toujours pas améliorée, tout au contraire et nous continuons de recevoir des témoignages en ce sens.

J'espère que, pour « vos » sociétaires, vous aurez l'élégance de répondre à ce courrier.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Rémon', with a long horizontal stroke extending to the right.

Fabrice Rémon
Pour Deminor
Directeur Général

CC : AMF